

PROCES-VERBAL de CLASSEMENT n° 13 - A - 157

Résistance au Feu des Eléments de Construction selon l'Arrêté modifié du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

Durée de validité Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 3 avril 2018

Concernant Un bloc-porte en bois à un vantail de référence « GALILEO ».

Demandeur F.LLI PIETRELLI SRL
Via XXI Strada, 18
IT - 61032 FANO

**Ce procès-verbal comporte 11 pages.
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.**

1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté aux blocs-portes, conformément aux modes opératoires donnés dans la norme EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom : Efectis France
Adresse : Efectis France
Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES-LES-METZ

3. DEMANDEUR DE L'APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Nom : F.LLI PIETRELLI SRL
Adresse : Via XXI Strada, 18
IT - 61032 FANO

4. APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Numéro : 13 - A - 157
Date : 3 avril 2013

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT TESTE

Référence : GALILEO
Provenance : F.LLI PIETRELLI SRL
Via XXI Strada, 18
IT - 61032 FANO

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1 TYPE DE FONCTION

Le bloc-porte en bois est défini comme un « élément non porteur ». Sa fonction est de résister au feu en ce qui concerne les caractéristiques de performances de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme EN 13501-2.